

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE ALIENOR D'AQUITAINE - 2023 / 2024



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Cette année, l'association sportive vous propose de pratiquer une ou plusieurs activités le mercredi après-midi ou les midis, sous forme d'entraînements et de compétitions contre d'autres collèges du district ou du département. Voici les créneaux d'entraînement :

- **Badminton** : mercredi de 12h30 à 14h30 avec M. Merret et M.Vigneron (gymnase du collège)
- Natation : mercredi de 12h00 à 14h30 avec Mme Dugos (lieu à définir).
- Basket-ball: mercredi de 14h30 à 16h30 avec M. Viairon et M. Pillon (gymnase du collège).
- Volley-ball : mercredi de 16h30 à 18h00 avec M. Viaron et M.Pillon (gymnase du collège)

Pour s'inscrire, il faut:

- l'autorisation parentale ci-dessous remplie et signée
- remplir également le contrat d'engagement de l'élève.
- un chèque de 25 euros à l'ordre de l'association sportive du collège Aliénor d'Aquitaine.

AUTORISATION PARENTALE

Cocher la mention utile

Je soussigné(e)	. père, mère, tuteur, représentant légal de
(NOM Prénom):	né(e):
l'autorise à participer aux activités de l'Association	on Sportive du collège Aliénor d'Aquitaine.
autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité .	
autorise la diffusion d'images pouvant représenter mon enfant en activité, sur le site internet du collège : www.alienor-bordeaux.fr	
Adresse mail (obligatoire pour l'inscription UNSS) :	
Fait àle	Signature :

CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ELEVE

Tout élève inscrit à l'AS a le droit de :

- de pratiquer une ou plusieurs activités au cours de l'année,
- d'être informé chaque lundi au plus tard des lieux et heures de rendez-vous pour les compétitions du mercredi à venir, d'être assuré par l'intermédiaire de l'AS, d'avoir la possibilité de participer à la vie associative à différents niveaux (comité directeur, jeune officiel, reporter...)

Tout élève inscrit à l'AS a le devoir de :

- être licencié à l'UNSS,
- s'engager à consulter régulièrement le tableau d'informations de l'AS situé au gymnase ou le site internet du collège, s'engager à être présent aux entraînements et compétitions ou à prévenir son professeur d'EPS en cas d'indisponibilité,
- s'engager à respecter le règlement intérieur du collège et les règles de conduite à l'AS, tant au point de vue sportif que du comportement, pendant les entraînements et compétitions, et également dans les transports et sur les lieux de rencontre

Signature de l'élève: Signature des parents: